

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 27 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, Mme LOQUET, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET** : Inondation – Soutien aux communes sinistrées.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

**ABSENTS** : M. DIARRA, M. ZING TSALA, Mme NOGUES, M. PAOLI.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. HUBERT.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle



## 2023-432 Inondations – Soutien aux communes sinistrées.

Au cours des dernières semaines, de violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime, provoquant des crues historiques, et entraînant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et les habitations.

À titre d'information, depuis le 6 novembre 2023, les inondations dans le département du Pas de Calais ont fait cinq blessés, touché 6 000 habitations, 160 commerces, 130 entreprises et 53 exploitations agricoles selon la préfecture. Plus de 200 communes ont été classées en état de catastrophe naturelle le 15 novembre.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité et la Protection Civile ont décidé de lancer un appel national aux dons financiers.

Chaque don permettra d'acheter et d'acheminer du matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que de participation aux frais de déblayage, nettoyage et remise en état de leur habitation.

Dans cet esprit, et conformément à ses valeurs et ses engagements en faveur de la solidarité nationale, la ville de Saint Jean de la Ruelle propose d'apporter un soutien envers les habitants des départements sinistrés par le biais d'une aide d'un montant de 5 000 € qui sera versée à la Protection Civile.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Protection Civile

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6745.



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle